



Accusation à tort de propos racistes

Par **sunshine13**, le **18/03/2013** à **12:16**

Bonjour,

Présidente d'un conseil syndical, je fais régulièrement en sortes que le règlement de copropriété soit respecté.

Dans ce cadre, j'ai au cours du mois de novembre 2012, demandé à un locataire de bien vouloir garer son véhicule sur les places réservées à cet usage.

Cette personne, d'origine étrangère m'a prise à partie, affirmant que je l'invectivais parce qu'elle était étrangère, que je ne disais rien aux autres etc.

je pensais que l'affaire en était restée là, mais en fait je viens d'apprendre qu'une plainte a été portée contre moi m'accusant de propos racistes (ce qui est totalement faux)

de ce fait, j'ai été convoquée au commissariat où j'ai expliqué ce qui s'était passé réellement.

L'affaire est classée sans suite.

Cependant, j'ai dû faire l'objet d'une prise d'empreintes complètes, de photographies, comme un vulgaire criminel.

Que puis-je faire ?

merci par avance

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2013** à **02:01**

Bonjour

vous pouvez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse.

Restant à votre disposition.